Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Véronique Kämpfen, Jacques Béné, Edouard Cuendet, Serge Hiltpold, Vincent Subilia, Diane Barbier-Mueller, Pierre Nicollier, Fabienne Monbaron, Sylvie Jay, Alexis Barbey, Jean-Pierre Pasquier, Céline Zuber-Roy, Cyril Aellen, Raymond Wicky, Jean Romain, Pierre Conne, Alexandre de Senarclens, Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Bertrand Buchs, François Lance, Patricia Bidaux, Delphine Bachmann, Jean-Luc Forni, Marc Falquet, Claude Bocquet, Helena Verissimo de Freitas, Youniss Mussa, Natacha Buffet-Desfayes, Philippe Morel, Christina Meissner

Date de dépôt : 8 juin 2020

Proposition de motion Renforçons la lutte contre le travail au noir!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'ampleur du phénomène du travail au noir à Genève, mis en exergue par la crise du Covid-19 :
- les pertes importantes pour les assurances sociales et plus globalement pour l'Etat provoquées par le travail au noir;
- la précarité des travailleurs concernés ;
- la concurrence déloyale provoquée par les employeurs qui recourent au travail au noir;
- la politique de régularisation menée par le Conseil d'Etat dans le cadre du projet Papyrus;
- la marge de manœuvre laissée aux cantons dans le domaine de la lutte contre le travail au noir :
- les différences de résultats dans la lutte contre le travail au noir entre les cantons,

M 2651 2/4

invite le Conseil d'Etat

 à établir un rapport analysant le dispositif mis en place à Genève et ses résultats;

- à établir une comparaison avec le dispositif existant dans le canton de Vaud et ses résultats;
- à proposer des mesures en vue de renforcer la lutte contre le travail au noir à Genève, en collaboration avec les associations professionnelles des secteurs les plus concernés;
- à établir un état des lieux de la collaboration interinstitutionnelle et la renforcer le cas échéant;
- à lancer une nouvelle campagne de communication contre le travail au noir.

3/4 M 2651

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

En février 2020, les départements chargés du projet se félicitaient de la réussite de l'opération Papyrus, la qualifiant de « succès collectif », et soulignant qu'elle avait permis d'assainir le secteur de l'économie domestique. Ils affirmaient ne pas constater d'effet d'appel d'air.

Aujourd'hui, la situation qui prévaut à Genève a été mise en exergue par les milliers de personnes, essentiellement des sans-papiers, se retrouvant dans une grande précarité de par la situation due au Covid-19. Cette réalité a été largement médiatisée, même à l'étranger.

La réponse associative et étatique au drame humain a été rapide et efficace. Elle demeure toutefois insuffisante si elle se contente d'apporter un soutien financier, sans volonté d'analyser les raisons d'une telle situation et de renforcer la lutte contre le travail au noir.

Le droit en vigueur ne définit pas le travail au noir qui est, par ailleurs, difficile à quantifier précisément. Comme le rappelle le SECO, on entend par « travail au noir » différentes formes de non-respect des obligations en matière d'annonce et d'autorisation liées au travail. En général, ces obligations relèvent du droit des assurances sociales, du droit des étrangers et du droit fiscal

Le travail au noir a de nombreuses conséquences négatives, dont :

- la perte de recettes pour l'Etat et les assurances sociales ;
- des distorsions de concurrence entre les entreprises ;
- la suppression du droit des travailleurs à des prestations des assurances sociales;
- la sous-enchère salariale et l'exploitation des travailleurs¹.

Au final, le travail au noir et ses conséquences touchent tout le monde. Il convient donc de mener une lutte systématique contre ce fléau.

Comme le souligne le rapport du SECO LTN 2018 « Exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir », les cantons disposent d'une marge de manœuvre relativement

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeits beziehungen/schwarzarbeit.html

M 2651 4/4

importante pour l'organisation de leur organe de contrôle cantonal. La Confédération conclut chaque année avec eux des accords de prestations qui prévoient notamment le nombre de postes requis et l'ampleur de l'activité de contrôle.

Par ailleurs, la LTN encourage l'échange d'information entre les autorités d'exécution. Par exemple, les autorités dans le domaine de l'inspection du travail, du marché du travail, de l'assurance-chômage ou de la police peuvent collaborer avec l'organe de contrôle et lui transmettre les signalements de suspicion de travail au noir. La révision de la LTN a étendu cette possibilité au corps des gardes-frontières, à l'autorité d'aide sociale et au contrôle des habitants.

Le rapport LTN 2018 « Exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir » met en exergue les pratiques différentes des cantons en matière de contrôle. Selon le rapport, plusieurs cantons disposent en 2018 d'un nombre d'inspecteurs financés pour 10 000 entreprises et pour 100 000 employés supérieur à celui de Genève. Les cantons de Vaud (236), du Valais (207) et de Schaffhouse (139) présentent le plus grand nombre de contrôles de personnes pour 10 000 travailleurs pour l'année 2018. Les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et de Vaud ont mené le plus grand nombre de contrôles d'entreprise par segment de 10 000 sociétés. Genève est en dessous de la moyenne.

Au niveau des amendes, les cantons de Berne et Vaud ont perçu la somme globale la plus importante, à hauteur de 129 310 et 166 175 francs alors que Genève annonce zéro franc.

Le but de cette motion est de renforcer la lutte contre le travail au noir, et non de faire la « chasse » aux sans-papiers, même s'il convient de relever que cette situation demeure illégale et que Genève se doit de respecter le droit fédéral. Le travail au noir n'est pas l'apanage des sans-papiers. Il s'agit d'avoir une vision la plus honnête et réelle possible du phénomène du travail au noir dans notre canton, de manière à pouvoir le combattre de manière efficace.

Au vu de ces explications, les auteurs de la présente motion vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de l'accueil favorable que vous réserverez à ce texte